



## Conseil de sécurité

MAY 26 1993

PROVISOIRE

S/PV.3215  
25 mai 1993

FRANCAIS

## PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3215e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 25 mai 1993, à 20 h 15Président : M. VORONTSOV

(Fédération de Russie)

Membres :Brésil  
Cap-Vert  
Chine  
Djibouti  
Espagne  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Hongrie  
Japon  
Maroc  
Nouvelle-Zélande  
Pakistan  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
VenezuelaM. SARDENBERG  
M. BARBOSA  
M. LI Zhaoxing  
M. OLHAYE  
M. YAÑEZ-BARNUEVO  
Mme ALBRIGHT  
M. MERIMEE  
M. ERDOS  
M. SHIGEIE  
M. SNOUSSI  
M. O'BRIEN  
M. MARKER  
  
Sir David HANNAY  
M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 20 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

LETTRE DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE L'ERYTHREE,  
RECUE PAR LE SECRETAIRE GENERAL LE 12 MAI 1993 (S/25793)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Dans une lettre datée du 12 mai 1993 adressée au Secrétaire général, le Secrétaire général du Gouvernement provisoire de l'Erythrée a soumis la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies. Cette lettre a été distribuée sous la cote S/25793.

Conformément aux dispositions de l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à moins que le Conseil n'en décide autrement, toute demande d'admission est renvoyée par le Président du Conseil au Comité d'admission de nouveaux Membres. Par conséquent, si je n'entends pas de proposition contraire, je vais renvoyer la demande d'admission de l'Erythrée au Comité d'admission de nouveaux Membres pour examen et rapport.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose que le Comité d'admission de nouveaux Membres se réunisse immédiatement après la fin de cette séance, dans la salle de conférence 7, afin d'examiner la demande d'admission de l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 20 h 20.